

SRADDET - La prise en compte du vieillissement de la population

Enjeux territoriaux Planification

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage

Région Bourgogne-Franche-Comté

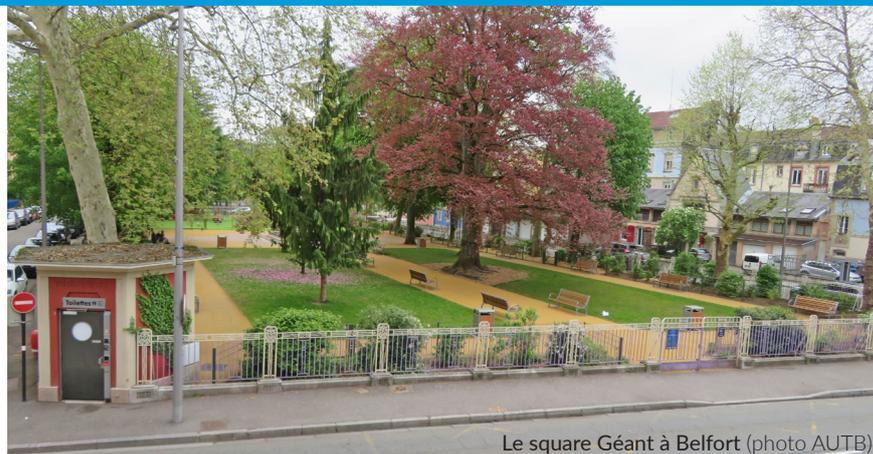
Autres partenaires

Agences d'urbanisme de BFC

Référent / Contact

A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



Le square Géant à Belfort (photo AUTB)

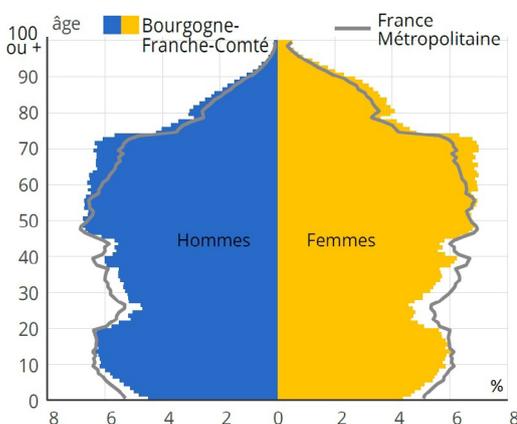
L'objectif de l'étude

La Région Bourgogne-Franche-Comté a approuvé son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en septembre 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci, la Région a identifié plusieurs sujets à approfondir.

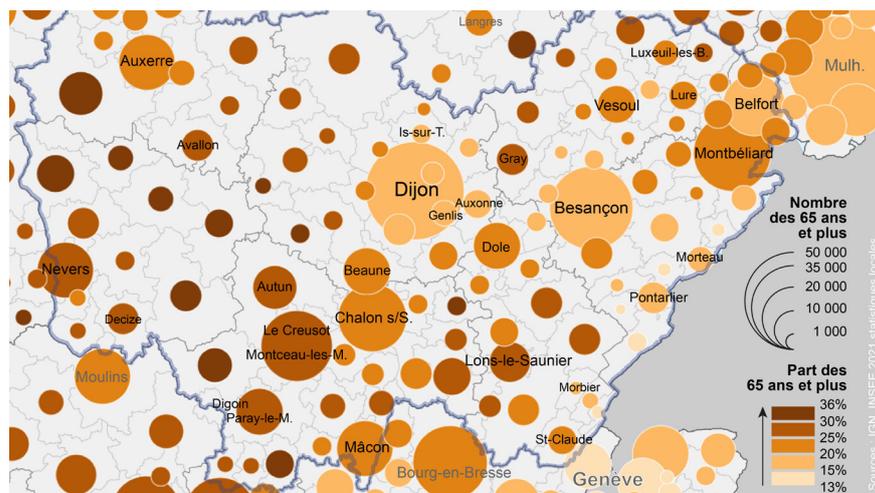
En 2022, elle a émis le souhait d'engager une étude portant sur les enjeux du vieillissement de la population, avec la demande concrète de savoir comment prendre en compte ce phénomène à la fois dans les documents de planification et les aménagements urbains.

L'objectif de cette étude, confiée aux trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté, est d'alerter les collectivités sur la hausse importante des personnes âgées dans la population et d'anticiper les besoins que cette évolution va générer notamment en matière d'aménagement du territoire et d'offre de services.

La pyramide des âges de la région



Source : INSEE - traitement statistique : agences d'urbanisme



Le contenu de l'étude

Elle comporte une première partie sur la contextualisation du phénomène de vieillissement de la population à différentes échelles (nationale et régionale) et sous l'angle des documents de planification.

Le document est ensuite construit sous forme de fiches :

- Une fiche globale avec la description du cheminement à mener pour avoir une approche intégrée du vieillissement tout au long de l'élaboration de chaque document de planification : SCoT, PLU(i) ;
- Des fiches par pièce : Diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), Règlement, etc.

Enfin, des fiches exposent les aménagements urbains pouvant répondre aux besoins des personnes âgées : se loger, se déplacer, etc. Cette partie est organisée en deux sous-ensembles avec des éléments de prospective (aménager l'espace public et adapter l'habitat) et des exemples de bonnes pratiques.

Exemples d'aménagements urbains à destination des personnes âgées (photos AUTB)

